Enquête Publique PLU - Demande de Jérôme LEMERLE - A l'attention du Commissaire-Enquêteur - Mr CHEPEAU

jerome lemerle <lemerle.jerome@hotmail.fr>

jeu. 22/04/2021 20:44

À :Enquête publique <plu@mairieshdc44.fr>;

Cc:jerome lemerle <lemerle.jerome@hotmail.fr>;

2 pièce(s) jointe(s) (405 Ko)

planCadastralNormalise.pdf; Zone cadastrale de détail.pdf;

Bonjour Mr CHEPEAU,

Suite à notre entrevue de ce jour, je vous fais parvenir ci joint ma demande par écrit.

Dans le cadre de l'enquête publique sur la mise à jour du PLU de Saint Hilaire de Clisson, je vous fais part de mon souhait d'intégrer notre terrain à la "zone constructible".

Terrain situé au lieu dit La Boulaire - n° Cadastral 208-209-210.

Ce terrain est actuellement basé en zone agricole.

Une partie du terrain (la face avant - 208 et 209 - Ancien jardin/potager) était il y a 20 ans en "zone constructible".

Depuis mon achat de la zone cadastrale n°210 (Ancienne vigne) (Il y a environ 17 ans, je n'ai plus la date exacte), il n'est plus exploité en zone agricole.

L'ensemble du terrain est entretenu sans exploitation agricole aucune.

Ce terrain a un accès existant direct sur la voirie.

Accès indispensable pour l'accès de certains terrains derrière le nôtre.

L'accès dans le virage est également effectué pour le terrain n°225, constructible et construit depuis plusieurs dizaines d'années.

Nous pourrions, afin de faciliter la sortie de notre terrain, placer en face, au niveau du stop (Lot 288), un miroir de sortie (Permettant également la sortie sécurisée du lot 225).

Nous sommes dans la zone 50 Km/h de la départementale.

Ce panneau a été récemment déplacé, avancé au niveau du lot 282.

Déplacement également du panneau lieu-dit "La Boulaire" au niveau du nouveau panneau 50Km/h Ce panneau est placé bien au-delà de notre terrain.

Tous les terrains en face de nous sont construits, où récemment construit (lot 282).

La position de ce terrain respecte en tout point le souhait de la commune de regroupement des habitations.

Construction existante en face (Jusqu'au panneau 50km/h placé au niveau du lot 282) et à droite du terrain (lot 225).

Compte tenu de tous les arguments énoncés ci-dessus, nous souhaitons le passage de ce terrain (Cadastre 208, 209 et 210) en zone constructible.

1 sur 2 22/04/2021 à 23:34

Voir ci-joint le plan de cadastre général de la zone + le plan de détail avec commentaires

Je reste à votre disposition afin de pouvoir échanger sur notre demande.

Merci d'en accuser réception.

Vous souhaitant bonne réception, Cordialement.

Jérôme LEMERLE 36, La Boulaire 44190 Saint Hilaire de Clisson 06 75 62 69 75

2 sur 2 22/04/2021 à 23:34